



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 10.02.2015
 Version: 2
 Révision: 10.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: LAC PLUS

· Code du produit: S86

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· Emploi de la substance / de la préparation

Agents hydrophobants

Imprégnation protectrice

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Belgique: ZEP INDUSTRIES BV

Frankrijklei 33 2000 Antwerpen

Tel: 02/3470117 Fax: 02/3471395

· Service chargé des renseignements: Nederland: Afdeling klantenservice / België afdeling klantenservice

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 Belgique: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

SECTION 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n^{\bullet} 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R20/21-65: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Xi: Irritant

R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

GHSOS

· Mention d'avertissement Danger

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 10.02.2015
 Version: 2
 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

(suite de la page 1)

 $\cdot \textit{Composants dangereux déterminants pour l'étique tage:}$

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 1330-20-7	xylène (mix)	25-50%
EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	X N R20/21	
	 Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315 	
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx	N R51/53 R10-66-67	10-25%
	 ♠ Flam. Liq. 3, H226 ♠ Asp. Tox. 1, H304 ♠ Aquatic Chronic 2, H411 ♠ STOT SE 3, H336 	
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	butanone X i R36 F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène Xn R20 Xi R36/37/38 N R51/53 R10	2,5-5%
	© Flam. Liq. 3, H226 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

FR

Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Version: 2 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

Indications complémentaires; composant par EC 89/542 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Jet d'eau à grand débit

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Version: 2 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

(suite de la page 3)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

1330-20-7 xylène (mix) (25-		
VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm	
	Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
IOELV (Union Européenne)		
	Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm Peau	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm	
(31)	Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm	
	D;	
78-93-3 butanone (5-10%)		
VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm	
	Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm	
	Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm	
	Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm	
95-63-6 1,2,4-triméthylbenző	ène (2,5-5%)	
VME (France)	Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm	
	Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm	
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm	
108-67-8 mésitylène (0,1-1%	6)	
VME (France)	Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm	
	Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm	
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm	
DNEL		

Oral	DNEL acute-systemic	31 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Dermique	DNEL Acute-systemic	412 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Acute-systemic mg/m3	106 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Version: 2 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

(suite de la page 4)

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· 9.1 Informations sur les propriétés p	physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	79 °C
· Point d'éclair	< 0 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	450 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
\cdot Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,0 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	6,7 hPa
· Densité à 20 °C:	0.921 g/cm^3
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/ed	u): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Version: 2 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

	(suite	de la page 5)
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	60,0 %	
Teneur en substances solides: · 9.2 Autres informations	12,0 % Pas d'autres informations importantes disponibles.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

$\alpha \pi \alpha \pi \tau \alpha \tau \tau$	77 7	<i>P</i>		•
	11.11	tormatione	nvico	α
			412,44411	
DECITOR	11.11	formations i	UNICUL	ogique

- $\cdot \textit{11.1 Informations sur les effets toxicologiques}$
- · Toxicité aiguë.

		inantes pour la classification:
1330-20-7 x	ylène (mix)	
Oral	LD50	4300 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	6350 mg/ltr (Rat)
	EC 50 / 48 h	7,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
	LC50 / 96 h	3,77-13,5 mg/ltr (fish)
64742-95-6	solvant naph	ta aromatique léger (pétrole)
Oral	LD50	>4000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>10,2 mg/ltr (Rat)
	EC 50 / 48 h	7,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
	EC50 / 24 h	150 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
	LC50 / 96 h	3,77 mg/ltr (fish)
78-93-3 but	anone	
Oral	LD50	2737 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	20 mg/ltr (Rat)
	EC 50 / 48 h	>5000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
	EC 50 / 96 h	>2500 mg/ltr (Pimephales promelas)
	EC50	>100 mg/ltr (Selenastrum capricornutum (Algae))
95-63-6 1,2,	4-triméthylbe	enzène
Oral	LD50	>3500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	3160 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	18 mg/ltr (Rat)
	EC 50 / 48 h	3,6 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
108-67-8 m	ésitylène	
	LC50/4 h	24 mg/ltr (Rat)
Inhalatoire	LC30/4 n	2 1 110/111 (11011)

- Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- · des yeux:

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Effet d'irritation.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Version: 2 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

(suite de la page 6)

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Inf	^c ormations rel	latives au	transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1993

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C

inférieure ou égale à 110 kPa) (ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE

(MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), XYLÈNES) • IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL METHYL KETC

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE), XYLENES)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 $\cdot ADR$



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



Class 3 Liquides inflammables.

· Label

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 10.02.2015
 Version: 2
 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

	(suite de la pag
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utili	isateur Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler:	33
No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe	II de la
convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	IL
Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
''Règlement type'' de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à
	50°C inférieure ou égale à 110 kPa) (ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE
	(MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), XYLÈNES), 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:
- · Maladies a caractère professionnelles: Tableau No
- 4 Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant

4bis Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant 36bis Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole: extraits aromatiques, huiles minérales utilisées à haute température dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, suies de combustion des produits pétroliers

84 Affection agendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales); dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; acétonitrile; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-75

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Version: 2 Révision: 10.02.2015

Nom du produit: LAC PLUS

	(suite de la pag	e 8)
Н3.	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Н3.	Nocif par inhalation.	
Н3.	Peut irriter les voies respiratoires.	
Н3.	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H4.	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
R10	Inflammable.	
R11	Facilement inflammable.	
R20	Nocif par inhalation.	
R20	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.	
R36	Irritant pour les yeux.	
R36	38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.	
R37	Irritant pour les voies respiratoires.	
R38	Irritant pour la peau.	
R51	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement	
	aquatique.	
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.	
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.	
C	(4-1)	
	établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service	
	: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice	
	nes et abréviations: ord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route	
	ternational Maritime Code for Dangerous Goods	
DOT	Department of Transportation	
	rnational Air Transport Association	
	bally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	
	European List of Notified Chemical Substances	
	nical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)	
	rived No-Effect Level (REACH)	
	hal concentration, 50 percent hal dose, 50 percent	
	2: Flammable liquids, Hazard Category 2	
	3: Flammable liquids, Hazard Category 3	
	4: Acute toxicity, Hazard Category 4	
	2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2	
	2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3	
Asp.	1: Aspiration hazard, Hazard Category 1	
	hronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2	
Aqua	hronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3	

FR